



# SECTION E: DRESSAGE ET PARADRESSAGE

## RÉSUMÉ DES AMENDEMENTS EXTRAORDINAIRES

### ENTRANT EN VIGUEUR LE 1 JANVIER, 2026 - MODIFIÉ LE 5 MAI, 2026

#### NOTA:

Les règles suivantes ont été ajoutées ou révisées dans l'édition 2026 des règlements de Canada Équestre.  
Toutes les copies des règlements de la Section E ont été actualisées pour inclure tous les changements dans ce document.

Les numéros d'articles suivants ont été modifiés le 5 mai 2026 afin de corriger des traductions en français qui s'étaient révélées erronées par inadvertance.

- ARTICLE E4.3.2 BRIDE COMPLÈTE – Paragraphe 2

Tous les numéros d'article figurant dans le chapitre suivant ont été modifiés le 5 mai 2026 afin de corriger uniquement les numéros d'article

- CHAPITRE 15 OFFICIELS

#### ARTICLE E 4.32.2 BRIDE COMPLÈTE

[...]

~~32. Les concurrents U25 peuvent utiliser un filet ou une bride complète au niveau Intermédiaire II, mais doivent utiliser une bride complète dans les épreuves de Grand Prix 16-25 et dans les reprises libres de Grand Prix.~~

4.—La bride complète doit être munie d'une muserolle ordinaire ou d'une muserolle Tota Comfort avec sous-gorge, ainsi que d'un mors de filet de bride et d'un filet de bride avec gourmette. La gourmette doit peut être couverture et remboursée. Toutes les autres versions de muserolles comme les muserolles en croissant, ne sont pas permises avec la bride complète. La muserolle ordinaire et la gourmette ne doivent pas être trop serrées et ne doivent pas blesser le cheval.

[...]

### CHAPITRE 15 OFFICIELS

[...]

ARTICLE E 15.64 HORAIRE ET PAUSES DES JUGES

ARTICLE E 15.75 HEURE D'ARRIVÉE

ARTICLE E 15.86 TENUE VESTIMENTAIRE

ARTICLE E 15.799 APPAREILS DE COMMUNICATION PERSONNELLE

ARTICLE E 156.158 CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES COMMISSAIRES

ARTICLE E 165.269 PRÉSENCE OBLIGATOIRE DES COMMISSAIRES

ARTICLE E 15.1076.3 RÔLES DU COMMISSAIRE

ARTICLE E 15.1186.4 OBJET DES FONCTIONS DE COMMISSAIRE

ARTICLE E 15.1296.5 EXÉCUTION DES FONCTIONS DE COMMISSAIRE

ARTICLE E 15.10136.7 RESTRICTIONS

ARTICLE E 16.915.1114 RAPPORT DU COMMISSAIRE

ARTICLE E 156.1215 INSPECTION DU HARNACHEMENT ET GANTS

ARTICLE E 156.1163 INSPECTION DU HARNACHEMENT ET DE LA

ARTICLE E 156.1714 VÉRIFICATION DE LA CARRIÈRE DE CONCOURS

ARTICLE E 156.1855 DEUX CARRIÈRES DE CONCOURS

ARTICLE E 15.197 CLASSIFICATEURS DE PARADRESSAGE DE CE